

Monsieur Régis RAVAT
Président
Association Francophonie Avenir
2811 Chemin de Saint-Paul – Parc
Louis Riel
30129 MANDUEL

14 février 2025

Secteur de la culture
Centre du patrimoine mondial

Réf. : CLT/WHC/ENA/25/10786

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 19 décembre dernier, dans laquelle vous exprimez vos préoccupations concernant les langues utilisées sur la plaque commémorative de l'inscription de « La Maison Carrée de Nîmes » sur la Liste du patrimoine mondial.

En effet, l'UNESCO encourage activement le multilinguisme, avec ses six langues officielles et deux langues de travail, à savoir l'anglais et le français. Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, veuillez noter qu'il est recommandé, conformément au paragraphe 270, alinéa d, des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, que le texte sur la plaque d'inscription soit rédigé en plusieurs langues, en particulier pour les biens accueillant de nombreux visiteurs internationaux. Cependant, il convient de souligner que cette décision relève exclusivement des autorités compétentes de l'État partie concerné.

Je vous remercie de votre intérêt dans la promotion du patrimoine mondial, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Lazare Eloundou Assomo
Directeur